

Règlement

Article 1 : L'organisateur

Lucine SAS dont le siège est situé 56 quai Lawton 33000 Bordeaux. Le prix du concours est une dotation qui a pour objet de soutenir et financer tous projets en vue de favoriser la réalisation de projets innovants en matière de DTx.

Article 2 : Conditions de participation

La participation aux prix Start-Up et Science est gratuite et ouverte à toutes les personnes remplissant les conditions suivantes : - être domicilié, scolarisé ou exercé son activité en France ou dans la province de Québec, - être porteur d'une idée ou d'un projet digital innovant dans les DTx. Chaque candidature pourra être présentée par un participant unique ou par un groupe de participants (équipe, start-up, regroupement d'équipes...). En cas de candidature groupée, un Leader unique devra être désigné lors du dépôt du dossier de candidature. En cas de sélection de la candidature par le comité de sélection, seul le leader pourra réaliser une présentation orale lors de la finale. En cas de succès, seul le leader bénéficiera des dotations telles que définies à l'article 5 du règlement.

Les prix sont ouverts à toute personne respectant les conditions énoncées ci-dessus à l'exclusion des collaborateurs de Lucine SAS et de leurs proches.

La participation aux prix est strictement limitée à une candidature par personne.

S'il est constaté qu'un Participant a adressé plusieurs projets, il lui sera demandé de choisir celui qu'il souhaite présenter. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant notamment l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des Participants. Les Participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou ayant fourni des informations inexactes ou mensongères seront disqualifiés, tout comme les Participants refusant la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des informations nominatives les concernant dès lors qu'elles sont strictement nécessaires pour les besoins de la réalisation du Prix.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Prix, les Participants devront s'inscrire jusqu'au plus tard le 15 juin 2019 à minuit. Pour faire cette action, le candidat proposera à l'adresse mail suivante : contact@dtx-science.com, un poster de recherche (modèle type sur le site internet de l'événement) pour le concours Science. Un Pitch Deck de 10 slides pour le concours Start-Up. Sur les documents devront figurer nom, prénom, nom du projet, adresse mail et téléphone. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure un participant, à tout moment, s'il ne respecte pas le présent règlement ou s'il contrevient au bon déroulement du Prix. La participation au Prix est gratuite. Les frais afférents à la présentation de candidature (frais éventuels de constitution du dossier, frais de déplacements, restauration, hébergement, etc.) sont à la charge des Participants. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 4 : Etapes du prix

Les différentes phases du Prix sont les suivantes :

Phase 1 –Inscription :

Les candidats auront jusqu'au 15 juin 2019 à minuit pour faire parvenir les éléments de son concours.

Phase 2 –Pré-Sélection de 3 dossiers de candidature :

Parmi l'ensemble des dossiers de candidature déposés conformément au présent règlement, une pré-sélection des dossiers finalistes de candidatures sera effectuée par le Comité de Pré-Sélection. A l'issue de cette phase de pré-sélection, les déposants des dossiers de candidatures présélectionnés seront contactés par l'Organisateur en vue de la Phase 3.

Phase 3 –Sélection du Lauréat : Le jury procédera à la désignation de l'unique Lauréat lors de la clôture le 28 juin 2019.

Le comité de sélection est composé de deux collègues comme suit :

- Un jury constitué des membres du Comité de pré-sélection et de représentants des partenaires de l'événement DTX comptant pour 50 % des voix
- Le public présent lors de l'événement DTx qui pourra voter suite aux pitchs des finalistes, les réponses comptant pour 50% des voix

Article 5 : Dotation des prix

La dotation d'un montant valorisé à 1500€ pour chacun des prix sera attribuée de la façon suivante :

- Un accompagnement par des professionnels en matière de digital, communication, et marketing de l'offre ainsi que des conseils stratégiques, juridiques ou financiers.
- Une aide financière pour les frais nécessaires au développement du projet d'une Valeur de 1500€
- Un accès d'un an aux réseau Lucine Lab. et Lucine Care Program
- Une valorisation des travaux de recherche